



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2021, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 27-8795-0
Date de révision: 26/01/2021

Numéro de version: 2.03
Annule et remplace la version du : 01/04/2016

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M Protection & Care Cream 50367 / 50803

Numéros d'identification de produit

GC-8010-3627-5 GC-8010-3646-5

7000084680 7000084687

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Soins des mains.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet: www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:

Le matériel est exempté du règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ne s'applique pas.

Note sur l'étiquetage

Précautions suggérées : Conserver hors de la portée des enfants.

Information pour produits les cosmétiques**Ingrédients :**

Eau; Alcool stéarylique; Glycérol; Palmitate d'isopropyle; Lanoline; Polysorbate 61; Stéarate de sorbitan

2.3 .Autres dangers

Inconnu

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Ingrédients non-dangereux	Mélange	70 - 80	Substance non classée comme dangereuse
Glycérol	(N° CAS) 56-81-5 (N° CE) 200-289-5	5 - 10	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Alcools en C16-18	(N° CAS) 67762-27-0 (N° CE) 267-008-6	5 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Lanoline	(N° CAS) 8006-54-0 (N° CE) 232-348-6	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Octane-1,2-diol	(N° CAS) 1117-86-8 (N° CE) 214-254-7	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Palmitate d'isopropyle	(N° CAS) 142-91-6 (N° CE) 205-571-1	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Stéarate de sorbitan	(N° CAS) 1338-41-6 (N° CE) 215-664-9	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Polyéthylène glycol (PEG) (3) sorbitane monostéarate	(N° CAS) 9005-67-8 (N° CE) 500-020-4	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS**4.1. Description des premiers secours:**

Inhalation:

Aucun premier secours n'est anticipé.

Contact avec la peau:

Aucun premier secours n'est anticipé.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits**Substance**

Hydrocarbures
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ventiler la zone. En cas de versement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Consulter les précautions d'autres sections.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Pas conditions de stockage particulières

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Glycérol	56-81-5	VME Suisse	VLEP (fraction inhalable) (8h) 50 mg/m ³ ; VLCT(fraction inhalable) (15 minutes):100 mg/m ³	Foetotoxique Groupe C

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Non applicable.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Il n'y a pas de nécessité de porter un équipement de protection des yeux.

Protection de la peau/la main

Pas de gants de protection chimique sont requises

Protection respiratoire:

Dans des conditions normales d'utilisation, une protection respiratoire n'est pas nécessaire.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	blanc
Odeur	Légère de rose, Légère de jasmin, Légère d'amine
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Non applicable.</i>
Point d'éclair:	<i>Non applicable.</i>
Température d'inflammation spontanée	<i>Non applicable.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	6,9 - 7,5
Viscosité cinématique	40 404,0404040404 mm ² /s
Hydrosolubilité	Totale
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	0,97 - 1,04 g/ml
Densité relative	0,97 - 1,04 [Réf. Standard :Eau = 1]
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Aucun effet sur la santé connu.

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé 5 000 mg/kg
Glycérol	Cutané	Lapin	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Glycérol	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Polyéthylène glycol (PEG) (3) sorbitane monostéarate	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Palmitate d'isopropyle	Ingestion	Souris	LD50 > 5 000 mg/kg
Palmitate d'isopropyle	Cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polyéthylène glycol (PEG) (3) sorbitane monostéarate	Ingestion	Rat	LD50 > 62 640 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Glycérol	Lapin	Aucune irritation significative
Palmitate d'isopropyle	Lapin	Irritation minimale.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Glycérol	Lapin	Aucune irritation significative

Palmitate d'isopropyle	Lapin	Aucune irritation significative
------------------------	-------	---------------------------------

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Glycérol	Cochon d'Inde	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Glycérol	Ingestion	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Glycérol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 2 000 mg/kg/day	2 génération
Glycérol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2 000 mg/kg/day	2 génération
Glycérol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 2 000 mg/kg/day	2 génération

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Glycérol	Inhalation	Système respiratoire Cœur Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 3,91 mg/l	14 jours
Glycérol	Ingestion	Système endocrine système hématopoïétique Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 10 000 mg/kg/day	2 années

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Alcools en C16-18	67762-27-0	Bactéries	Estimé	30 minutes	Concentration sans effet observé (NOEC)	10 000 mg/l
Alcools en C16-18	67762-27-0	Algues vertes	Estimé	96 heures	Niveau d'effet 50%	>100 mg/l
Alcools en C16-18	67762-27-0	Algues vertes	Estimé	96 heures	NOEL	100 mg/l
Glycérol	56-81-5	Bactéries	Expérimental	16 heures	Concentration sans effet observé (NOEC)	10 000 mg/l
Glycérol	56-81-5	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	54 000 mg/l
Glycérol	56-81-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Concentration létale 50%	1 955 mg/l
Octane-1,2-diol	1117-86-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	35 mg/l
Octane-1,2-diol	1117-86-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	176 mg/l
Octane-1,2-diol	1117-86-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Effet concentration 10%	17 mg/l
Palmitate d'isopropyle	142-91-6	Bactéries	Estimé	18 heures	Effet concentration 50%	>10 mg/l
Palmitate d'isopropyle	142-91-6	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Palmitate d'isopropyle	142-91-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>=3 000 mg/l
Palmitate d'isopropyle	142-91-6	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>=10 000 mg/l
Palmitate d'isopropyle	142-91-6	Puce d'eau	Estimé	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	100 mg/l
Lanoline	8006-54-0		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			N/A
Polyéthylène glycol (PEG) (3) sorbitane monostéarate	9005-67-8	Copépodes	Estimé	48 heures	Concentration létale 50%	>10 000 mg/l
Polyéthylène glycol (PEG) (3) sorbitane monostéarate	9005-67-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	Niveau d'effet 50%	58,84 mg/l

Polyéthylène glycol (PEG) (3) sorbitane monostéarate	9005-67-8	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Polyéthylène glycol (PEG) (3) sorbitane monostéarate	9005-67-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 10%	19,05 mg/l
Polyéthylène glycol (PEG) (3) sorbitane monostéarate	9005-67-8	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEL	10 mg/l
Stéarate de sorbitan	1338-41-6	Boue activée	Estimé	3 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Stéarate de sorbitan	1338-41-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Niveau d'effet 50%	>1 000 mg/l
Stéarate de sorbitan	1338-41-6	Medaka	Expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>1 000 mg/l
Stéarate de sorbitan	1338-41-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Niveau d'effet 50%	>1 000 mg/l
Stéarate de sorbitan	1338-41-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEL	16 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Alcools en C16-18	67762-27-0	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	67 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	Méthode non standard
Glycérol	56-81-5	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	63 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301C
Octane-1,2-diol	1117-86-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	85 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OECD 301F - Manometric Respiro
Palmitate d'isopropyle	142-91-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	91.3 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
Lanoline	8006-54-0	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	54 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	Méthode non standard
Polyéthylène glycol (PEG) (3) sorbitane monostéarate	9005-67-8	Estimé Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	61 % en poids	Méthode non standard
Stéarate de sorbitan	1338-41-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	88 % en poids	OCDE 301C

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Alcools en C16-18	67762-27-0	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	661	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Glycérol	56-81-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-1.76	Méthode non standard
Octane-1,2-diol	1117-86-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.1	Méthode non standard
Palmitate d'isopropyle	142-91-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Lanoline	8006-54-0	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	7.4	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Polyéthylène glycol (PEG) (3) sorbitane monostéarate	9005-67-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.03	Méthode non standard
Stéarate de sorbitan	1338-41-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Alcools en C16-18	67762-27-0	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	15 000 l/kg	Episuite™
Glycérol	56-81-5	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	<1 l/kg	Episuite™
Octane-1,2-diol	1117-86-8	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	Episuite™
Palmitate d'isopropyle	142-91-6	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	40 000 l/kg	Episuite™
Lanoline	8006-54-0	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	?3 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Avant l'élimination, consulter toutes les autorités et règlements applicables pour assurer la bonne classification. Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Les contenants vides et propres peut être disposé comme des déchets non-dangereux. Consultez votre réglementation spécifique et les fournisseurs de services afin de déterminer les options disponibles et les exigences.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

18 01 07 Produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GC-8010-3627-5, GC-8010-3646-5

Non réglementé pour le transport

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro UN	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Please refer to the other sections of the SDS for further information.	Please refer to the other sections of the SDS for further information.
14.7 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available

Code tunnel ADR	Pas de données de tests disponibles.	Not Applicable	No Data Available
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Catégorie de transport ADR	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Coefficient multiplicateur ADR	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Transport non autorisé	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

16. AUTRES INFORMATIONS

Raison de la révision:

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.

Etiquette: ingrédients cosmétiques UE - L'information a été modifiée.

SDS Header: Header for Switzerland - L'information a été ajoutée.

Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.

Section 1: désignation commerciale du produit. - L'information a été modifiée.

Section 01: N° d'identification SAP - L'information a été ajoutée.

Section 02: Déclarations classification CLP - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été supprimée.

Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 03: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.

Section 04: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.

Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.

Section 9: Couleur - L'information a été ajoutée.

Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.

Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.

Section 09: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.
Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 9: Pas de donnée disponible - L'information a été supprimée.
Section 9: Odeur - L'information a été ajoutée.
Section 9: Apparence / odeur modification - L'information a été supprimée.
Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.
Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été ajoutée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.
Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aiguë (Tableau ATE - text) - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aiguë (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.
Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
Section 11: Texte Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.
Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.
Section 12: Avertissement de classification - L'information a été modifiée.
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.
Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.
Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.
Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température de régulation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été ajoutée.
Section 14 Réglementations - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Catégorie de transport - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Catégorie de transport - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Transport non autorisé - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Transport non autorisé - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 code tunnel – Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Code tunnel – Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été ajoutée.

Section 14 Numéro ONU - L'information a été ajoutée.

Section 15: Régulations - Inventaires - L'information a été supprimée.

Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée.
- L'information a été supprimée.

Section 16: Disclaimer UK - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch